

# Politique d'intensification de l'utilisation des intrants agricoles en Afrique au Sud du Sahara

## Les conditions et limites de la libéralisation

Fok, A. C. M. (1999) Politique d'intensification de l'utilisation des intrants agricoles en Afrique au sud du Sahara : les conditions et limites de la libéralisation Cirad-Amis, Nogent-sur-Marne. pp. 22.

Nous nous intéressons principalement aux engrais qui représentent l'intrant agricole ayant le plus fait l'objet de travaux d'analyse économique et dont la subvention a été la plus remise en cause<sup>1</sup>. Il est observé une tendance au ralentissement de la croissance de la consommation de cet intrant, alors que le niveau de cette consommation est déjà très faible<sup>2</sup>. Cette observation renforce le consensus sur l'intérêt et la nécessité d'un recours accru à cet intrant pour promouvoir les productions agricoles de l'Afrique au Sud du Sahara (H. Creupelandt, 1979), qu'elles soient vivrières ou de rente.

Le consensus sur l'intensification de l'utilisation des intrants agricoles n'est pas récent. Dès les années 1950, selon Fontaine (1991), il a donné lieu à des politiques de soutien à l'utilisation des intrants via la subvention, suivant les raisons<sup>3</sup> que Lele et al (1989) ont rappelées, ce sont ces politiques que l'on a qualifiées par la suite de Subsidy-Push (Fontaine, 1991). La politique de Subsidy-Push devait être transitoire, la subvention devait régresser avec le temps<sup>4</sup>. Par ailleurs, il était admis que la distribution des intrants par les organismes publics était la solution la plus simple (Fontaine, 1991).

L'objectif de l'augmentation de la production est certes discuté aujourd'hui en tant que tel, en ce sens qu'il ne garantit pas la sécurité alimentaire (F.A.O., 1990) ou l'amélioration du bien-être des producteurs, si les problèmes de pouvoir d'achat et de distribution de revenu sont occultés. Cette augmentation de la production, pour laquelle peut concourir une utilisation accrue des intrants agricoles, n'en demeure pas moins nécessaire. Par ailleurs, les préoccupations environnementales ou de durabilité, touchant notamment à la préservations des ressources naturelles, font valoir les externalités positives de cette utilisation accrue pour arrêter le processus d'exploitation minière des sols (Van der Pol, 1990) et redresser les bilans minéraux<sup>5</sup>, sachant que les tendances actuelles d'utilisation des engrais indiquent que les apports d'engrais ne permettront même pas de compenser les exportations par les cultures (F.A.O., 1990). Une autre externalité positive s'exprime aussi au niveau des systèmes de production incluant des cultures de rente sur lesquelles sont appliqués préférentiellement les engrais<sup>6</sup>, il s'agit des arrières effets positifs sur les cultures vivrières.

---

<sup>1</sup> Dans les pays producteurs de coton, la réduction de la subvention a été moins drastique comme au Mali (Fok, 1993; Benhamou et al, 1992).

<sup>2</sup> 3% de la consommation mondiale selon de Haen (1992) pour 16 pays de la région dans une étude de la F.A.O..

<sup>3</sup> Les justifications de la subvention étaient a) permettre l'apprentissage dans l'utilisation d'un intrant nouveau b) réduire le risque lié à l'utilisation et aider à limiter les contraintes de liquidité c) aider les paysans pauvres d) aider au maintien de la fertilité des sols e) compenser les effets d'une politique de taxation des prix agricoles.

<sup>4</sup> On avancera en effet que cette résorption de la subvention a pu avoir lieu dans certains pays, la Malaisie étant en général citée en exemple, mais le processus s'est étalé sur plusieurs générations (Fontaine, 1991).

<sup>5</sup> Ces bilans sont négatifs pour la région africaine considérée, respectivement de -20, -10 et de -20 pour N, P, K..

<sup>6</sup> Pour ce qui concerne les pesticides utilisés en protection des cultures, l'appréciation sur le sens des externalités est plus hétérogène. Dans le cas du coton, l'appréciation négative portée parfois est selon

Ainsi, quels que soient les objectifs mis en avant et que nous ne discuterons pas ici, une politique d'intensification de l'utilisation des intrants agricoles paraît justifiée. Depuis cependant plus de dix ans, la politique antérieure de Subsidy-Push est remise en cause au profit d'une politique fondée sur une vision libérale de l'économie. La libéralisation dans le domaine des intrants agricoles en Afrique au sud du Sahara s'est caractérisée par un relèvement des prix des produits agricoles, accompagné par une réduction voire suppression des subventions sur les intrants, c'est cet ensemble qui a été qualifié de Price-Pull (Fontaine, 1991). Cette libéralisation devait aussi donner lieu à une privatisation de l'approvisionnement en intrants des paysans. Elle a été le plus souvent mise en œuvre dans le cadre des Plans d'Ajustement Structurel (P.A.S.)

De nombreux travaux permettent cependant de constater que la nouvelle politique de Price-Pull n'a pas souvent généré d'amélioration de la situation de l'utilisation des intrants, quand la situation ne s'est pas détériorée. Gergeley (1992) arrive à ce constat dans son analyse d'une quinzaine de pays où les Plans d'Ajustement Structurel ont été appliqués et pour lesquels il a pu disposer des données nécessaires, ce constat est particulièrement vrai pour les productions vivrières. Pour les productions de rente, comme le coton, de très nombreux auteurs ont souligné la tendance à l'extensification (réduction de l'utilisation des intrants agricoles à l'unité de surface) depuis la réduction-suppression de la subvention sur les intrants (Cousinié, 1993, Berkmoes et al, 1990, Fok, 1993 et bien d'autres).

La politique de libéralisation dans le domaine des intrants agricoles a donc des limites, des conditions doivent être réunies pour augmenter l'impact de cette politique. C'est l'objet de notre contribution pour indiquer et expliquer les limites observées, ainsi que pour identifier les conditions nécessaires à une portée plus grande de la libéralisation.

Les limites constatées aujourd'hui proviennent selon nous de trois facteurs essentiels, un accent trop exclusif sur l'option du Price-Pull au détriment d'une approche utile de Subsidy-Push d'une part, d'autre part l'erreur d'une considération du seul facteur prix en occultant les facteurs non-prix qui exigent cependant une plus grande durée pour s'exprimer et enfin une préférence idéologique et totale pour la privatisation sans réelle prise en compte du contexte africain auquel cette dernière s'applique. Il ressort de notre analyse qu'une libéralisation efficace en faveur d'une utilisation accrue des intrants agricoles peut provenir d'une combinaison bien dosée du Price-Pull et du Subsidy-Push, c'est-à-dire un compromis entre relèvement des prix agricoles et maintien d'un certain niveau de subvention. Une telle démarche, comportant notamment un volet de subvention, n'induit pas forcément de dérapage budgétaire à supporter par l'État. Bien que les études sur des modalités viables de subvention manquent, l'évolution du monde paysan est favorable pour envisager des processus de subvention prise en charge à l'intérieur des filières de production sans incidence directe sur le budget de l'État. Cette libéralisation ne sera réellement efficace que si l'on sait dépasser la simple considération du facteur prix et que l'on se préoccupe de l'amélioration d'ensemble du fonctionnement de l'économie, ce qui bien sûr positionne la libéralisation comme un processus ancré dans la durée.

Dans cette contribution, nous procéderons en :

1. rappelant le contexte et la genèse de la politique de Price-Pull (plus particulièrement de la réduction-suppression de la subvention aux intrants) et explicitant les soubassements et hypothèses théoriques,
2. discutant des hypothèses implicitement retenues portant sur la réaction des paysans aux signaux prix et dont l'application ne semble pas pertinente dans le contexte de l'Afrique au Sud du Sahara,

---

nous abusive compte tenu du faible nombre des traitements et des doses auxquelles ces traitements sont réalisés.

3. discutant des hypothèses implicites contenues dans le choix de la privatisation de l'approvisionnement des intrants agricoles,
4. soulignant les limites d'un accent trop exclusif porté sur le facteur prix alors qu'il faudrait une vision plus globale,
5. Concluant sur les enseignements pour une politique plus efficace de promotion de l'utilisation des intrants agricoles.

## **1. Contexte et soubassements théoriques de la politique de Price-Pull**

### **1.1 Contexte de remise en cause de la politique du Subsidy Push**

C'est dans les années 1980 qu'un changement de politique s'est opéré à partir de l'observation du gonflement des déficits publics mis en relation avec la multiplicité des interventions de l'Etat. Cette observation a fait douter de l'efficacité des interventions publiques, en termes de coût élevé, de mauvaise allocation voire de gaspillage des ressources, de non atteinte des objectifs, à un moment où les idées libérales faisaient croire que de meilleurs résultats pouvaient découler de la dévaluation, de la réduction des taxes à l'exportation, de la libéralisation des marchés (Fontaine, 1991 ; Fontaine, 1987; Lele et al, 1989). C'est l'origine des Plans d'Ajustement Structurel, qui, touchant l'agriculture, se sont traduits par une nouvelle politique de forte réduction voire de suppression de la subvention des intrants et par un relèvement<sup>7</sup> des prix des produits agricoles, politique qu'on qualifie de Price-Pull et qui intègre aussi la recommandation de privatiser l'approvisionnement des intrants agricoles.

### **1.2 Peu de travaux théoriques en faveur d'une politique de Price-Pull**

Ce changement de politique ne semble cependant pas être appuyé sur des travaux de recherche spécifiques. Il est surtout explicité dans les rapports de la Banque mondiale à partir de 1986 (Fontaine, 1991), mais on peut penser que quelques travaux ont contribué à forger la conviction sur le bien fondé de la nouvelle politique. A partir de leur modèle<sup>8</sup>, Tolley et al, (1982) ont comparé, sur la base du coût budgétaire, les alternatives Price-Pull et Subsidy-Push. Ils ont conclu à la supériorité du relèvement du prix des produits<sup>9</sup>. L'étude de Bond (1983) concernant la production de coton au Nigeria, au Soudan et en Ouganda, a abondé dans le même sens en concluant sur l'impact positif d'un relèvement du prix des produits sur la production de ces derniers. L'étude de Feder (1980) intègre la prise en compte du risque dans le modèle choisi<sup>10</sup>, elle indique que l'augmentation du prix des produits agricoles entraîne une augmentation de l'utilisation des intrants (engrais en l'occurrence), la perception du risque est répercutée sur une superficie plus ou moins grande des cultures ainsi intensifiées.

---

<sup>7</sup> Relèvement pas toujours respecté ni dans les proportions ni dans le temps.

<sup>8</sup> Il s'agit d'un modèle établi pour les productions vivrières, influencé par le cas du Bangladesh, destiné à comparer les coûts budgétaires des deux alternatives (Subsidy Push et Price Pull) pour une même augmentation de production.

<sup>9</sup> "A price support provides a direct form of incentives giving producers complete flexibility to choose the least-cost combination of inputs in raising production. A subsidy on an input, however, is a more indirect incentive that induces inefficiencies and a higher resource cost of achieving an equivalent increase in output."

<sup>10</sup> C'est un modèle à deux cultures, une traditionnelle, sans recours aux intrants, à faible rendement mais stable et une culture dite moderne, à fort rendement, nécessitant des intrants, mais à rendement soumis aux aléas.

### **1.3 Une extrapolation abusive des travaux théoriques ?**

On peut cependant penser que le changement de politique a résulté aussi d'une exploitation abusive des résultats des études évoquées. Il convient d'abord de préciser que l'étude de Tolley et al (1982) a été faite en considérant un taux de subvention des engrais, plutôt élevé, de 50% par rapport aux prix mondiaux. Par ailleurs ces auteurs nuancent leur conclusion dans le cas des intrants peu utilisés<sup>11</sup> pour lesquels une subvention peut être économiquement efficace. Ils ont aussi souligné que les effets sociaux attendus d'une politique de relèvement des prix agricoles ne sont effectifs que si les marchés concernés, marchés des produits ou des facteurs, sont sub-optimaux au moment de l'application des mesures de soutien, et ces effets sont par ailleurs limités dans le temps<sup>12</sup>. Avec pragmatisme, ces auteurs ont insisté sur la nécessité de prendre en compte la spécificité des contextes, remarque dont on n'a pas tenu compte malheureusement lors de l'application de la nouvelle politique. La mesure de soutien des prix agricoles a été recommandée sans l'intégrer dans un ensemble d'actions contrairement aux insistances de Bond (1983).

On comprendrait encore mieux la prudence des auteurs cités si on explicite et analyse les hypothèses derrière la recommandation de l'option du Price-Pull, dont l'infirmité dans le contexte de la région africaine étudiée permet de saisir la faible portée des résultats obtenus par la libéralisation actuellement appliquée.

## **2. Hypothèses implicites dans la politique de Price-Pull et discussion**

### **2.1 Une simplification excessive de la rationalité économique des paysans africains ?**

La confiance sur la réponse des producteurs aux variations des prix des produits agricoles repose sur une hypothèse implicite d'une rationalité économique des paysans africains, proche de celle qu'on rencontre chez un entrepreneur ou un consommateur occidental. Schultz (1964) a pensé l'avoir confirmé à partir d'un test pour vérifier que le VCR<sup>13</sup> est proche de 1 et il a lancé l'hypothèse du paysan pauvre certes, mais rationnel ("Poor but Efficient"). L'acceptation de cette hypothèse conduit aussi à admettre que les paysans, même pauvres, sont en mesure d'allouer correctement les facteurs de production en fonction des signaux prix, en conséquence, il conviendrait de ne point troubler ces signaux par les subventions ou taxations pour éviter une allocation non optimale des ressources.

De nombreux travaux empiriques ont cependant établi que le VCR est supérieur à l'unité, la F.A.O. retient même une valeur de 2 à 2,5 (Creupelandt, 1979) pour apprécier la rentabilité des intrants utilisés. Ces résultats remettent en cause l'hypothèse du "Poor but Efficient", ainsi que les conclusions qui en ont été tirées. Fontaine (1991) fait une analyse plus détaillée en distinguant les "intrants modernes" nécessitant débours monétaire et les intrants fabriqués sur l'exploitation même, et il constate que si l'hypothèse d'un VCR proche de l'unité peut être admise pour le deuxième type d'intrant, ce n'est pas le cas pour les "intrants modernes", l'efficacité d'allocation des facteurs est donc seulement restreinte<sup>14</sup>. Cette rationalité économique induit que les

---

<sup>11</sup> "There could be a net gain from policies that stimulate the use of inputs not yet accepted by farmers at prevailing prices. In such a situation, the subsidization of an input such as fertilizer could yield an output response at a lower resource cost than a direct output price support."

<sup>12</sup> "Since there was a resource cost under both policies, a net social benefit could result from either policy only if suboptimality prevails in the product market or factor market or both when changes in the price interventions are adopted, and if the price changes are made effective in practice for farmers. Furthermore, any net benefits from price interventions usually accrue over a certain time and not indefinitely into the future. These are country-specific issues"

<sup>13</sup> Value Cost Ratio, rapport de la valeur marginale du produit sur le coût marginal.

<sup>14</sup> Notion de "restrictive allocative Efficiency".

signaux prix pour encourager l'utilisation des intrants agricoles doivent être aujourd'hui plus incitateurs à l'endroit des petits paysans de la région africaine considérée. Cela milite en faveur d'une certaine subvention pour cette utilisation.

Cette rationalité économique relève de facteurs sociaux et culturels par rapport à la monnaie, de l'aversion au risque et des contraintes de liquidité. Pour cette raison, Creupelandt (1979) s'insurge contre la trop grande importance accordée au VCR dans les décisions de politique de développement de l'utilisation des intrants agricoles. Le paysan africain ne peut être assimilé à un agent au sens de la micro-économie classique. C'est avant tout un membre d'un ménage où sont gérés plusieurs budgets, en nature ou en numéraire, par des décideurs différents pour des objectifs divers et pas automatiquement substituables (Fontaine, 1991). Il en découle des rigidités dans l'allocation de la monnaie pour l'acquisition de facteurs de production, car elle peut venir en concurrence avec d'autres destinations de cette ressource. La précision précédente permet alors de saisir la contrainte de liquidité pour la production, qui n'est pas à comprendre seulement comme un manque d'argent (Boussard, 1987) mais aussi comme une insuffisance de l'argent à affecter à la production.

## 2.2 Erreur d'appréciation de la réaction de la demande en intrants aux prix ?

On peut penser que la préférence donnée à la politique de Price-Pull procède aussi d'une erreur d'appréciation de la réaction de la demande en intrants, comme les engrais, notamment dans les études de modélisation. Fondamentalement, la demande pour un intrant est une demande dérivée des produits pour lesquels l'intrant concourt à la production, mais ce caractère dérivé n'est pas pris en compte, ce qui conduit à biaiser la perception de l'élasticité prix de la demande en intrants. En pratique, la prise en compte de ce caractère est difficile car on peut dériver la demande en intrants seulement dans le cas d'un agent qui a une bonne connaissance de ses fonctions de production, ce qui est difficile à affirmer dans le cas du paysan africain. Il en découle que la demande en intrant n'est pas facile à saisir dans cette situation (Fontaine, 1991), même si l'effet positif sur la demande provenant d'une baisse du prix des intrants est admis (Timmer, 1974). La difficulté de cerner la réponse aux prix de la demande en intrants est d'autant plus grande que la réponse des productions aux intrants (engrais) est très variable entre les régions, les productions, les paysans, les modes de culture (culture pure ou culture associée)... (Lele et al, 1989).

C'est cette particularité qui explique que les élasticités prix de la demande en intrants et de l'offre des produits sont différentes et c'est le fait d'occulter cette particularité qui est responsable de la sous-estimation de la réponse de l'offre des produits agricoles aux prix des intrants. Les travaux empiriques établissent que l'élasticité prix de la demande en engrais par exemple est deux fois plus élevée que l'élasticité prix de l'offre des produits. Sidhu & Sidhu (1985) l'ont observé pour l'Inde, Barker & Hayami (1976) l'ont constaté pour le riz aux Philippines, alors que Fontaine (1987, 1991) le confirment pour quelques pays africains. Cette supériorité de l'élasticité prix de la demande en intrants (engrais) induit que la réponse de l'offre des produits à une baisse des prix des intrants (engrais) peut être au moins égale à celle qui résulterait d'une augmentation du prix des produits agricoles (Fontaine, 1991), pour cependant des coûts de production moindres pour le paysan. Ce résultat permet de comprendre que la politique de Subsidy-Push peut être plus efficace pour accroître l'utilisation des intrants (Barker & Hayami, 1976). Elle est aussi plus efficace en termes d'équité<sup>15</sup>, en faisant profiter davantage les petits paysans, ou en termes de moindre effet sur l'inflation, comme Sidhu & Sidhu (1985) l'ont montré en Inde.

Si les travaux théoriques sous-estiment par simplification excessive l'effet de la politique Subsidy-Push, on note qu'il y a à l'opposé une surestimation de l'effet du

---

<sup>15</sup> Fontaine (1991) regrette aussi que le phénomène de différenciation accrue par la politique de Price-Pull ne soit pas suffisamment prise en considération.

Price-Pull dont l'évaluation est souvent faite pour l'ensemble de la production alors qu'elle ne devrait s'appliquer qu'à la partie commercialisée, c'est-à-dire une part assez petite de la production (Lele et al, 1989). L'inconvénient de la politique de Price-Pull pouvant exacerber l'emploi des facteurs ((comme la terre ou le travail) au-delà des optima (Barker & Hayami, 1976) est par contre peu pris en compte.

Dans la libéralisation actuelle, une analyse insuffisante de la réaction au prix de la demande des intrants a conduit à sous-évaluer l'impact de la politique du Subsidy-Push, alors que celui de la politique du Price-Pull a été surévalué, faisant ainsi préférer cette dernière. La subvention aux intrants n'est donc pas moins efficace que le relèvement des prix agricoles pour faire augmenter l'utilisation des intrants et accroître les productions agricoles.

### **2.3 Prise en compte insuffisante de la contrainte de liquidité et de l'aversion au risque**

Les travaux ayant conduit à préférer une politique de Price-Pull font peu de cas de la contrainte de liquidité qui limite l'utilisation des intrants modernes (Boussard, 1987 ; Fontaine, 1991) et de l'aversion au risque, deux phénomènes que l'on confond parfois.

De nombreux travaux ont attesté de l'universalité de l'aversion au risque des paysans, ce qui explique que ces derniers ont mis au point des pratiques particulières tendant à réduire le risque, comme les associations culturales, le mélange de variétés à cycles différents...mais ces pratiques ont un effet négatif sur la demande en intrants (Lele et al, 1989) car le souci de minimiser la perte éventuelle pousse à minimiser les sorties monétaires pour les charges de production.

Binswanger (1983) a souligné que cette aversion n'est pas influencée par les facteurs climatiques ou culturels. Le degré d'aversion varie, principalement suivant le type d'investissement en question. A ce propos, les engrais<sup>16</sup> font l'objet de la plus grande aversion au risque, car ils supposent sortie monétaire, plus grande sensibilité aux aléas climatiques et plus grande dépendance à la rémunération des produits. En conséquence, tout schéma qui contribue à réduire la perception du risque est favorable à l'utilisation des intrants, ce qui n'est pas le cas de la politique du Price-Pull au contraire de la politique du Subsidy-Push.

De nombreux travaux soulignent l'aspect fondamental du crédit, une réponse à la contrainte de liquidité, pour favoriser l'utilisation des intrants (Creupelandt, 1979 ; Shepherd, 1988 ; Gergeley, 1992). Dans les pays en développement, il est estimé que 70-90% des intrants agricoles utilisés le sont à crédit (Creupelandt, 1979). Il s'agit d'un élément que la politique de Price-Pull ne prend pas en compte explicitement. Il convient aussi de souligner que le crédit ne résout que la contrainte de liquidité, il ne résout pas l'aversion au risque et il peut être perçu comme un risque supplémentaire. Le crédit étale seulement le risque dans le temps et par là-même peut être perçu comme un élément supplémentaire de risque<sup>17</sup> (Fontaine, 1991). L'aversion au risque du crédit n'est pas plus grande pour les petits paysans, mais suivant certains schémas de crédit, c'est l'exigence d'une contrepartie équivalente voire plus grande pour les petits comparativement aux plus gros paysans qui fait paraître le crédit comme une affaire plus risquée (Binswanger, 1983).

---

<sup>16</sup> "In other words, fertilizers are in a sense a veritable symbol of most forms of risk, both natural and economic. Moreover, risk aversion corresponds to most features accounting for special differentiation : wealth, size and land tenure." (Fontaine, 1991. p. 42)

<sup>17</sup> "Introduction of credit, considered here as a device spreading risk over time, does not significantly alter the situation : credit is unevenly distributed between farmers, for the same reasons as risk aversion. For one reason, credit is considered a risky business. Repayment will depend on future income, so that economic uncertainty is extended into the future."

Le crédit ne réduit la perception du risque que s'il est adapté à travers par exemple des conditions adéquates de remboursement, comme le remboursement en nature ou suivant un prix préétabli. Sous cet angle, les programmes intégrés associant fourniture d'intrants, crédit et remboursement se révèlent efficaces et recommandables, comme c'est le cas dans les compagnies cotonnières de l'Afrique francophone :

"On the other hand, integrated programmes - where one and the same agent supplies both inputs and credit, and commercialises outputs- simplify matters, and seem to have favoured the utilisation of fertilizers. Some form of monopoly can be, from that point of view, recommendable." (Fontaine, 1991. p. 44)

Creupelandt (1979) avait aussi souligné les intérêts de la liaison entre l'approvisionnement en intrants, le crédit en nature ainsi consenti et la commercialisation observée pour la plupart des productions de rente. Le processus actuellement envisagé dans de nombreux pays et qui vise à casser ces programmes intégrés ci-dessus évoqués fait craindre alors une forte baisse de l'utilisation des intrants dans les zones cotonnières.

### **3. Discussion des impacts macro-économiques de la politique de Subsidy-Push**

#### **3.1 Erreur d'appréciation sur la charge budgétaire de la politique du Subsidy-Push**

L'impact budgétaire d'une politique de Subsidy-Push est jugé habituellement plus défavorable que celui d'une politique de Price-Pull, c'est ce qui ressort en particulier des travaux de Tolley et al (1982). Cela n'est cependant pas toujours confirmé dans la réalité. Selon les travaux de Sidhu & Sidhu (1985) en Inde, il reviendrait 2,5 fois moins cher de subventionner les engrais dans les campagnes que de subventionner la nourriture en ville pour permettre de garder constant le prix payé par les consommateurs. Fontaine (1991) a étudié les conséquences de la suppression en 1984 de la subvention des engrais en Tanzanie. Cette suppression s'est traduite par une diminution du VCR en-deça du seuil de 2, en dépit d'un relèvement des prix agricoles, ce qui peut expliquer la baisse observée de l'utilisation des engrais. Même un triplement des prix agricoles en 1988 n'a pas été suffisant pour empêcher la baisse du ratio VCR. Ce résultat souligne ainsi que, lorsque l'objectif d'intensification de l'utilisation des intrants est recherché, il faut augmenter de beaucoup le prix des produits agricoles pour compenser le retrait de la subvention sur les intrants, avec alors une charge budgétaire peu acceptable et des effets indésirables d'inflation.

Pour deux raisons pouvant intervenir dans des contextes différents, la politique de soutien au prix des produits agricoles peut se révéler par ailleurs non durable. Dans un premier cas, si la politique de relèvement du prix est suivie par un processus de dévaluation (comme cela est recommandé dans les P.A.S.) rendant les intrants importés de plus en plus chers et qu'il n'est pas politiquement possible de répercuter totalement lors de la cession aux paysans, on aboutit à réintroduire de fait une subvention sur les intrants. Dans un deuxième cas très fréquemment rencontré, le soutien des prix aboutit à une augmentation de la production des produits agricoles pour lesquels l'élasticité de la demande est faible, il en résultera alors une pression à la baisse du prix que le soutien doit compenser, rendant ainsi ce soutien de plus en plus coûteux. En définitive, la politique de relèvement du prix conduit à subventionner soit les intrants soit les produits.

En définitive, la subvention des intrants n'est pas forcément budgétairement moins efficace que le relèvement des prix agricoles.

### 3.2 Correction des distorsions par la subvention aux intrants

Selon la théorie néoclassique, toute distorsion sur les prix, comme celle introduite par une subvention, a pour effet de faire éloigner de l'allocation optimale des facteurs de production. C'est ce fondement qui est à la base de la recommandation de réduction-suppression de la subvention des intrants agricoles contenue dans la politique de Price-Pull. Ce fondement a semblé valable pour le cas spécifique des intrants agricoles destinés aux petits paysans, avec l'énoncé de l'hypothèse de rationalité contenue dans le "Poor but efficient" de Schultz. En montrant que cette hypothèse de Schultz n'est pas vérifiée pour les "intrants modernes", Fontaine (1991) indique aussi que la conclusion sur l'effet négatif de la subvention des intrants sur l'allocation des facteurs de production nécessite également d'être revue.

La distorsion couramment admise du fait de l'application d'une subvention est l'emploi excessif du facteur soutenu. Ce raisonnement ne tient pas dans le cas des intrants en Afrique sub-Saharienne car on se trouve en situation de sous-utilisation très forte des intrants, ce qui est la situation pour laquelle Tolley et al (1982) ont recommandé la subvention. Dans le cas des engrais, le bilan minéral est très négatif et il est même accentué par l'application des P.A.S. (de Haen et al, 1992)<sup>18</sup>. La situation actuelle est donc très distordue par rapport à la situation optimale souhaitable, la correction pour se rapprocher de l'optimal devrait consister à augmenter la consommation des intrants à partir d'une politique active en faveur de la subvention des intrants (Fontaine, 1991). En définitive, la suppression de la subvention sur les intrants ne corrige pas une distorsion mais au contraire l'accroît.

La deuxième distorsion assez couramment évoquée est l'utilisation inadéquate des intrants subventionnés pour les productions engagées. Ce phénomène, s'il existe, n'est cependant pas à mettre au fait de la subvention même, mais de l'information à communiquer, de la vulgarisation pour une utilisation optimale (Fontaine, 1991), c'est-à-dire des mesures d'accompagnement de la subvention relevant de facteurs non-prix.

Une autre distorsion avancée est la "fuite" des intrants subventionnés hors du groupe cible des petits paysans au profit du groupe non-cible des paysans plus aisés<sup>19</sup>. (Fontaine, 1991) souligne que cela est d'abord le résultat de l'application de plusieurs dispositifs de distribution des intrants, fuites sans doute inévitables et dont le coût doit être intégré dans le budget de la politique de subvention. Lele et al (1989) pensent aussi qu'il faut regarder ces "fuites" en face et accepter d'évoluer par expérience pour les surmonter, une meilleure sensibilisation sur la rentabilité des intrants utilisés pouvant contribuer à limiter les "fuites" (Fontaine, 1991). En tout cas, dans le souci d'équité, l'existence de "fuites" ne devrait pas conduire à arrêter la subvention qui est efficace pour accroître l'utilisation des intrants agricoles (Lele et al, 1989).

Les éléments précédents indiquent qu'une subvention des intrants agricoles peut être efficace pour améliorer leur utilisation par les petits paysans. Les travaux sont très peu nombreux pour étudier les modalités de subvention pour rendre celle-ci viable et budgétairement supportable. Il s'agit d'un domaine qui mériterait davantage l'attention des chercheurs. Il convient de souligner que l'acceptation d'un principe de subvention n'induit pas celle du principe d'une prise en charge totale par l'État. Il est des exemples de subvention intégrée dans l'organisation des filières de production, en quelque sorte un processus d'auto-subvention par les filières de production. A titre indicatif, du temps de l'application des barèmes, lorsque le coût de la subvention des intrants est intégré

---

<sup>18</sup> Ces auteurs rappellent que la consommation moyenne actuelle est de 10 kg d'unités fertilisantes par hectare en Afrique au Sud du Sahara.

<sup>19</sup> Ces fuites s'expriment par exemple lorsqu'un petit paysan, contraint par des besoins en liquidité, cède les intrants obtenus dans des conditions préférentielles à un gros paysan qui normalement ne peut pas prétendre à ces dernières conditions. Un paysan non cible se trouve ainsi bénéficiaire d'un intrant dans des conditions qui ne lui étaient pas destinées. Mais on voit bien dans ce cas que le problème n'est pas la "fuite", un effet, mais le problème de contrainte de liquidité des petits paysans.



dans le calcul aboutissant à la détermination des prix des produits agricoles, on peut considérer qu'il s'agissait d'une auto-subsidation par la filière, supportée d'ailleurs surtout par les producteurs. Aujourd'hui, les Contrats-Plan (dans le cas des filières cotonnières du moins) déterminent un prix indicateur qui peut très bien intégrer le coût de la subvention des intrants. Dans ce cas, il s'agit d'une prise en charge par les diverses parties des Contrats-Plan et non les paysans seuls. Nous avons imaginé un autre procédé d'auto-subsidation des intrants, dans le cadre du Contrat-Plan de la filière cotonnière du Mali (Fok et Raymond, 1994), dont l'alimentation provient d'une partie de la ristourne<sup>20</sup>, ce qui correspond à un dispositif d'auto-subsidation par les paysans eux-mêmes. Compte tenu des externalités positives évoquées pour l'utilisation des engrais en particulier, justifiant ainsi que la collectivité prenne également part, d'autres dispositifs peuvent être imaginés.

#### **4. Nécessité d'une approche plus globale au-delà du facteur prix**

Qu'il s'agisse de Subsidy-Push ou de Price-Pull pour promouvoir l'utilisation des intrants agricoles, c'est essentiellement le facteur prix qui est pris en compte, alors que des facteurs non-prix influent aussi sur cette utilisation, ce sont par exemple les restrictions budgétaires, les restrictions de devises, l'instabilité institutionnelle, la disponibilité du crédit, les restrictions à l'importation des engrais, la réponse des cultures aux engrais, les systèmes locaux de commercialisation...(Lele et al, 1989).

Les paysans des pays différents ne sont pas égaux devant l'accès aux intrants agricoles. Les paysans de l'Afrique au Sud du Sahara sont très pénalisés. A titre indicatif, la distance moyenne d'un paysan africain au centre de distribution d'engrais le plus proche est de 18 miles, alors qu'au Bangladesh, le paysan a le choix entre 9 fournisseurs différents dans son village même. Les divers aspects d'accessibilité physique et financière des intrants sont maintenant bien étudiés. Un approvisionnement inadéquat, une disponibilité à temps qui fait défaut, le manque de crédit par exemple sont des facteurs, non-prix, qui freinent beaucoup plus la demande en intrants, et notamment les engrais (Larson & Frisvold, 1996). Creupelandt (1979) insiste en particulier sur la garantie de l'écoulement des produits agricoles, ce qui explique que l'utilisation des intrants agricoles dans les filières de productions agricoles de rente est toujours largement supérieure.

Le bon fonctionnement d'un réseau de distribution apparaît comme l'élément fondamental dans la réussite d'une politique d'intensification de l'utilisation des intrants comme les engrais (Lele et al, 1989; Larson & Frisvold, 1996). Les P.A.S. qui promeuvent la politique de Price-Pull n'occultent pas vraiment la nécessité d'une amélioration dans ce domaine. L'amélioration est censée provenir d'une libéralisation du marché d'approvisionnement des intrants agricoles, mais les résultats se révèlent en général décevants, du fait que, d'une part, la libéralisation est un processus qui n'est pas souvent perçu comme tel et elle est de ce fait mal préparée, et que, d'autre part, elle est souvent réduite à la privatisation de l'approvisionnement à laquelle les conditions locales ne s'y prêtent pas toujours.

#### **5. De la confusion entre privatisation et libéralisation**

Il est courant de constater cette confusion<sup>21</sup> entre privatisation et libéralisation, et les effets positifs attribués à la privatisation relèvent plus du compte de la libéralisation (Van de Walle, 1989). On peut retenir que la privatisation correspond à un transfert du

---

<sup>20</sup> Il s'agit du versement en supplément du prix payé lorsque les filières sont bénéficiaires.

<sup>21</sup> Cette confusion ne serait pas fortuite, Van de Walle (1989) pense même qu'elle est volontairement entretenue par certains pays se trouvant sous la pression de libéraliser avec réticence leur économie, l'engagement du processus de privatisation leur permettant de ne pas s'engager dans des mesures de libéralisation.

public au privé de la propriété et du contrôle des facteurs de production, et que la libéralisation correspond à un processus induisant des changements de prix dans le fonctionnement de l'économie (Van de Walle, 1989). On constate alors que la confusion entre les deux phénomènes est très abusive car la privatisation peut ne pas entraîner la libéralisation et que la libéralisation n'exige pas forcément la privatisation. La privatisation est donc à considérer comme un instrument d'une politique de concurrence qui n'est pas suffisante en soi et qui n'est efficace que si elle est accompagnée par des mesures pour des marchés plus efficaces (Van de Walle, 1989). Vernon-Wortzel et Wortzel (1989) vont plus loin, en considérant que la privatisation n'est pas la solution pour résoudre les problèmes des organismes para-étatiques, pas plus que ceux-ci ne l'étaient pour les problèmes auxquels ils étaient censés de répondre. Ce qui compte pour eux est la précision des objectifs recherchés, et c'est ainsi qu'on peut juger de la pertinence de la privatisation.

Il découle de la confusion évoquée, volontairement entretenue ou pas, mais aussi de la brutalité avec laquelle la privatisation est prônée, que le débat sur la libéralisation, dont les effets peuvent être très positifs, glisse souvent sur celui de la privatisation, érigeant celle-ci comme un objectif. Mais du moment que ce moyen est transformé en objectif, on se ferme la possibilité d'explorer d'autres moyens possibles.

## **6. De la complexité et de la difficulté de la privatisation**

La complexité de la mise en œuvre pratique de la privatisation est souvent occultée, cela ressort du manque de réflexion sur les modalités pratiques et sur le besoin en régulation pour accompagner la privatisation. Sur le plan pratique, on a eu tendance à craindre les contraintes politiques pour la réalisation de la privatisation, mais les contraintes techniques se révèlent aussi fortes, sinon plus (Van de Walle, 1989), ces dernières concernent, par exemple, la conception d'une procédure particulière ou l'expertise nécessaire pour déterminer la valeur des capitaux des unités à privatiser. Il en résulte que la grande diversité possible des modalités de la privatisation est très insuffisamment exploitée alors que le transfert de la propriété du secteur public peut se réaliser au profit des sociétés multinationales, des sociétés à capitaux mixtes, des ONG, des coopératives de producteurs. L'autorisation donnée à des sociétés privées d'entrer en concurrence à des sociétés d'Etat introduit aussi une forme de libéralisation pouvant permettre d'atteindre les objectifs recherchés avec la privatisation.

La privatisation apparaît aussi comme un processus plus complexe que la décision ponctuelle d'abroger la responsabilité du gouvernement dans la fourniture d'un service, c'est une vérité qui a été longtemps ignorée (Bouin, 1992). Il est donc souhaitable que le gouvernement guide et accompagne le processus de privatisation, par exemple, dans le cas de la fourniture des intrants agricoles, en investissant dans les infrastructures de communication ou en octroyant des avantages fiscaux pour les importateurs (Shepherd, 1988). C'est une préoccupation qui était absente dans la recommandation en faveur de la privatisation de la sous-filière intrants pour la production cotonnière au Mali (Macrae, 1993) mais que l'on perçoit dans le cas du Bénin (Macrae, 1995) où évolue un processus particulier de partage de responsabilité entre l'État et le secteur privé, même si la qualification de privatisation est quelque peu usurpée<sup>22</sup>.

Les diverses formes de privatisation indiquent cependant que les modes d'accompagnement par le gouvernement devrait aussi être très divers, aussi ne peut-on que se limiter à des considérations générales<sup>23</sup>. La régulation après la privatisation

---

<sup>22</sup> Le processus engagé est particulier en car il n'y a pas de partage de risque, mieux, le secteur privé est garanti contre le risque de prix, de mévente et de recouvrement. La qualification de privatisation est donc exagérée car le processus en cours ressemble plus à un transfert de rente au profit des opérateurs privés.

<sup>23</sup> Pour les engrais, il s'agit entre autres de la tenue des statistiques sur les consommations et les stocks, de l'analyse et de la prévision des besoins, d'une continuité dans la politique en faveur de

semble être plus complexe qu'on ne le suppose. Van de Walle (1989) souligne que cette régulation exigera d'une part davantage de capacités de la part des administrations qui en sont chargées, et d'autre part un coût élevé en acquisition d'information auprès des entités privées.

## **7. De la difficile efficacité économique de la privatisation pour la fourniture des intrants en Afrique au sud du Sahara**

L'efficacité économique de la privatisation pour la fourniture peut être appréciée sur deux plans, d'une part par rapport à l'entrée effective et durable d'un nombre suffisant d'opérateurs privés dans cette fourniture, d'autre part en fonction de l'évolution des prix des intrants cédés aux petits paysans après privatisation. Sur ce dernier point, si le marché de cette fourniture correspond à un oligopole voire un monopole privé, il est douteux que l'évolution des prix aux paysans soit favorable. Sur ces deux plans, plusieurs travaux font ressortir une efficacité peu probante.

Plusieurs travaux ont constaté que l'entrée des opérateurs privés dans le marché des intrants après privatisation n'est pas toujours effective, car les mesures d'accompagnement nécessaire pour faciliter les crédits ou l'obtention des devises pour l'importation ont souvent tardé à être mise en place (Gergeley, 1992 ; Shepherd, 1988), de sorte que l'implication du secteur privé est restée très en deçà des espoirs (de Haen et al, 1992; Lele et al, 1989). Cette situation fait que le marché est fréquemment accessible seulement aux opérateurs privés les plus gros. Plus ironique est le constat que la mesure de suppression des subventions des intrants agricoles, le plus souvent concomitante de la privatisation de l'approvisionnement dans la mise en œuvre de P.A.S., contribue à décourager l'entrée des opérateurs privés (Shepherd, 1988) car l'entrée de ces derniers suppose une demande régulière et soutenue en intrants (Gergeley, 1992) que tend au contraire à réduire la suppression des subventions. Le maintien, après privatisation, des dons en nature sous forme d'intrants a le même effet puisqu'il conduit à limiter la demande adressée à l'offre des opérateurs privés. Même lorsque l'entrée des opérateurs privés sur le marché est effective, elle ne l'est pas dans les zones marginales à demandes plus faibles ou d'accès plus difficile, surtout lorsqu'il y a application de prix administré pan-territorial. Il ressort, selon les auteurs de ces travaux, que la réussite de la privatisation dépend d'une réelle concertation entre l'État et les opérateurs privés, ce qui suppose une condition de confiance mutuelle (Shepherd, 1988) pas toujours remplie.

Sur le plan théorique, l'efficacité escomptée de la privatisation ne paraît pas fondée car les hypothèses sous-jacentes ne sont pas remplies. Le choix de la privatisation est orienté par la conception classique de micro-économie alors que la concurrence pure et parfaite ne règne pas sur les marchés des intrants. L'hypothèse d'information parfaite en particulier ne tient pas dans le contexte de paysans africains très dispersés qui ne peuvent connaître l'état de l'offre, de la demande ni des prix. Il s'agit d'un coût de transaction assumé qui pénalise les paysans, c'est ce qui a été observé pour les producteurs cotonniers de l'OHVN comparativement à ceux de la CMDT au Mali (Benhamou et al, 1992; Fok, 1993).

Du côté de l'offre, une approche théorique conduit à anticiper l'instauration d'oligopole ou de monopole après privatisation. La dispersion de la demande, provenant de paysans ayant des besoins individuels faibles, induit des coûts de transaction élevés, à ces coûts peuvent s'ajouter ceux liés au recouvrement du crédit lorsque celui-ci est consenti. D'autres caractéristiques de l'approvisionnement des intrants découragent les opérateurs privés à assumer ces coûts élevés de sorte que les marchés ne se développent pas souvent. La saisonnalité des besoins impliquant un faible roulement des capitaux, l'encombrement des produits exigeant des infrastructures de stockage, l'encombrement et le caractère pondéreux alourdissant les charges de transport (ces charges étant elles-

---

<sup>1</sup>l'utilisation des engrais, sous la forme de facilités de crédit par exemple pour les importateurs...

mêmes accentuées par un réseau de communication insuffisant et en mauvais état), la cherté relative des produits nécessitant d'une part du capital à l'achat, et donc des charges financières, et d'autre part du capital à la vente, lorsqu'il y a consentement de crédit particulier, sont autant d'éléments qui conduisent à rendre moins attractive l'activité de fourniture d'intrants au regard d'autres activités (Larson & Frisvold, 1996). Ces éléments ont rarement été anticipés dans l'application des P.A.S.

Les éléments évoqués indiquent que l'entrée dans l'activité d'approvisionnement et de distribution des intrants a un coût élevé. Cette activité est alors à rendement croissant, ce qui conduit à l'instauration d'un monopole naturel<sup>24</sup> au profit du premier opérateur installé. C'est l'analyse de Upton (1992) qui voit alors la privatisation prônée comme fondamentalement la transformation d'un monopole public au profit d'un monopole privé (au niveau d'un territoire national, ce peut être un ensemble de monopoles locaux). On sait que le fonctionnement du monopole privé pénalise les acheteurs, dans le cas des intrants en Afrique, l'iniquité paraît d'autant moins acceptable que les acheteurs pénalisés sont des petits paysans pauvres alors que ce sont les opérateurs avec capitaux qui sont favorisés. Partant de cette observation, Upton (1992) s'interroge sur le mérite réel de la privatisation tant prônée :

"there is , thus, a debate over whether government control of monopoly power is feasible or indeed whether privatisation which substitutes a private monopoly for a public one has any merit."

Une voie possible pour réduire l'iniquité est d'envisager l'administration du monopole privé par la fixation du prix des intrants, mais on sait que, dans la réalité, cette fixation est difficile, car le coût marginal ne peut être appréhendé, le prix fixé peut alors être inférieur à ce coût mettant ainsi en difficulté financière l'entreprise concernée. Une autre voie est la participation des paysans utilisateurs dans l'activité même d'approvisionnement et de distribution des intrants. Cette voie est attrayante, mais l'expérience montre que le fonctionnement des groupes de paysans donne des résultats satisfaisants seulement dans le cas de groupes de taille faible, et que les risques d'abus de pouvoir par certains membres sont grands (Upton, 1992).

Une voie plus salubre pourrait résider dans la recherche de la complémentarité entre le secteur public et le secteur privé, en réservant à ce dernier les zones où existent une demande bien établie et des facilités de transports pour assurer aux opérateurs privés des conditions satisfaisantes de profit (Lele et al, 1989). Dans les autres zones, il s'agit de réaliser une œuvre de promotion de l'utilisation des intrants par les petits paysans, c'est-à-dire une opération de développement à assumer par les organismes publics.

## 8. Conclusion

La libéralisation actuellement appliquée pour intensifier l'utilisation des intrants agricoles en Afrique au sud du Sahara est une politique de Price-Pull reposant sur un relèvement des prix agricoles accompagné d'une forte réduction voire suppression de la subvention des intrants, dont la fourniture devrait être privatisée. Cette politique est particulièrement mise en œuvre dans les P.A.S., alors qu'elle s'appuie sur peu de travaux théoriques spécifiques dont les résultats ont été par ailleurs abusivement extrapolés. Elle n'a pas donné lieu à une intensification de l'utilisation des intrants, on peut alors douter de parvenir à une croissance suffisante des productions agricoles dont l'Afrique au Sud du Sahara a tant besoin.

La préférence pour cette politique provient d'une application sans analyse suffisante de la micro-économie classique pour laquelle l'hypothèse relative notamment à la rationalité économique n'est pas vérifiée dans le cas du paysan de cette partie du monde.

---

<sup>24</sup> Ce qui justifie alors l'analyse de McCorriston (1991) et sa tentative d'appliquer la théorie de la politique du commerce stratégique pour justifier le protectionnisme contre les mouvements de restructuration dans le secteur des engrais dans les pays occidentaux.

Ce dernier est d'abord un membre d'un ménage où plusieurs objectifs sont poursuivis et où la décision est répartie. Il convient alors d'entendre la mise en garde de Fontaine (1991) :

"Finally, economic analysis, especially microeconomic analysis, relies on behavioural assumptions which are ill-fitted to the reality of agriculture in Africa...a great deal of caution should be exerted when devising new policies for fertilizer supply and distribution, and that theoretical microeconomic arguments be not used for policy formulation unless they have been very closely examined and adapted to the specific context of African agriculture."

Cette préférence découle aussi d'une sous-estimation de la réponse de l'offre des produits agricoles aux prix des intrants, du fait d'une appréhension insuffisante du caractère dérivé de la demande en intrants. Elle provient également d'une erreur d'estimation du poids budgétaire de la politique de subvention des intrants au profit de la politique du redressement de prix agricoles. La réduction de la subvention est censée de réduire la distorsion de l'allocation des facteurs de production par rapport à une situation optimale, mais dans le contexte africain d'une très forte sous-utilisation de intrants agricoles, cette réduction a conduit à faire éloigner encore plus de l'allocation optimale comme résultat d'une tendance à une diminution du recours aux intrants.

Le rejet trop systématique de la subvention aux intrants se révèle ainsi excessif. Les expériences analysées conduisent à considérer qu'il faudrait plutôt envisager une combinaison d'incitations à la fois par la subvention des intrants et le relèvement des prix agricoles pour parvenir à une réelle augmentation de l'utilisation des intrants (Barker & Hayami, 1976; Fontaine, 1991; Sidhu & Sidhu, 1985). C'est ainsi qu'on peut rapprocher la demande effective en intrants de la demande potentielle, distinction qu'il ne faut pas occulter (Desai, 1982; Lele et al, 1989). L'idée d'une subvention aux intrants ne reçoit pas bon écho du fait des craintes sur le dérapage budgétaire pour l'État, cette attitude résulte d'un manque d'analyse sur la nécessaire distinction entre d'une part le principe d'une subvention et d'autre part les modalités de sa réalisation. Les études sur ces modalités sont peu nombreuses, mais on peut concevoir aujourd'hui des modalités viables qui coûtent peu à l'État. A notre avis, la prise en charge du coût de la subvention par les filières de production ( ce qui est plus facilement réalisable dans le cas des filières d'exportation) est une de ces modalités possibles. Il nous semble que c'est cette modalité qui était contenue dans la procédure de barème des prix. La mise en œuvre de Contrat plan aujourd'hui nous semble ouvrir encore plus les possibilités pour des modalités de cette sorte. En tout cas, la participation plus effective des paysans dans le fonctionnement de filières, surtout lorsqu'ils jouissent d'une reconnaissance institutionnelle, pousse à l'optimisme pour parvenir à la négociation de modalités équitables et efficaces.

La privatisation de la fourniture des intrants agricoles n'a pas souvent donné les résultats escomptés. L'entrée effective des opérateurs privés dans ce marché est comptée, aboutissant alors à l'instauration d'oligopole ou de monopole privé en théorie peu favorable aux petits paysans, ce que confirme une approche théorique des conditions du marché des intrants agricoles en Afrique au sud du Sahara. Le risque d'instauration d'un monopole privé est grand lorsque l'exigence en durée n'est pas respectée pour la mise en place d'un réseau privé de fournisseurs d'intrants. Selon Gergeley (1992), le temps est en particulier nécessaire pour que l'intérêt des opérateurs privés puisse être révélé, que les dispositifs de crédit soient négociés (dans une confiance mutuelle entre l'État et le secteur privé, ce qui suppose parfois la restauration au préalable de la confiance), que les équipements soient construits et qu'un dispositif de régulation soit mis en place. Il est douteux aussi d'espérer que le réseau puisse desservir toutes les localités, seules seront considérées celles qui sont accessibles et où une demande soutenue et régulière existe. Pour les autres localités, il peut relever de mission de développement que le secteur public assume l'approvisionnement pour ne pas laisser pour compte les populations concernées.

Il convient de replacer le soutien à l'utilisation des intrants dans une vision plus globale. Il s'agit en particulier de ne pas se fixer uniquement sur le facteur prix. Les politiques de prix peuvent avoir des effets de court terme lorsqu'elles sont bien choisies, ce qui rappelons-le n'est pas le cas aujourd'hui, mais leur impact dépend de la prise en compte des facteurs non-prix. Ces derniers sont très divers, et les mesures correspondantes peuvent aider par exemple à informer les paysans pour une meilleure utilisation des intrants subventionnés, à mettre en œuvre un dispositif pour limiter les "fuites" des intrants subventionnés en faveur des groupes non-cibles, à mettre sur pied un processus pour installer dans la durée la privatisation avec les diverses étapes nécessaires (facilités de crédit adapté et négocié en faveur des opérateurs privés, crédit pour les petits paysans...).

L'approche de libéralisation prédominant actuellement met surtout l'accent sur le facteur prix, en accordant une importance indue au redressement des prix des produits agricoles au détriment de la subvention des intrants. Elle occulte pour une grande part les facteurs non-prix, la portée de sa réussite ne peut être que limitée car les conditions nécessaires ne sont pas suffisamment réunies. Un tel résultat n'est pas inéluctable, une meilleure efficacité peut être attendue de la libéralisation si on sait profiter des leçons tirées, en prenant acte en particulier de l'exigence en durée que requiert un processus de transition qu'est en réalité la libéralisation, dans un contexte aussi particulier que l'Afrique au sud du Sahara.

## Références bibliographiques

- Barker, R. & Hayami, Y. (1976). Price support versus input subsidy for food self-sufficiency in developing countries. American Journal of Agricultural Economics, 58, pp. 617-628.
- Benhamou, J. F., Macrae, J. & Raymond, G. (1992). Evaluation macroéconomique de la filière coton et des effets du contrat plan sur la période 1989/90-1993/94 (Etat-CMDT) (Rapport d'évaluation) pages □
- Berckmoes, W. M., Jager, E. J. & Koné, Y. (1990). L'intensification agricole au Mali sud : Souhait ou réalité Bulletin . Royal Tropical Institute éditeur: Amsterdam . Tome 318, 40 pages
- Binswanger, H. P. & Sillers, D. A. (1983). Risk aversion and credit constraints in Farmers' decision-Making : A reinterpretation. The Journal of Development Studies, 20 (1), pp. 5-21.
- Bond, M. E. (1983). Agricultural responses to Prices in Sub-Saharan African Countries. IMF Staff papers, 3, pp. 703-726.
- Bouin, O. (1992). La privatisation dans les pays en développement : réflexions sur une panacée (Cahier de Politique économique) N° 3. Rapport de OCDE 35 pages □
- Boussard, J. M. (1987). Economie de l'agriculture Collection Economie agricole et agroalimentaire . Economica éditeur: Paris . 309 pages
- Clayton, W. E. Elimination of constraints in supply and distribution of fertilizers. In pp. 83-93.
- Cousinié, P. (1993) Dynamique des systèmes de production en zone cotonnière au Togo. Mémoire de DEA Economie du Développement agricole, rural et agro-alimentaire, Université de Montpellier 1 et ENSA.M. 114 pages
- Creupelandt, H. (1979). Credit for agricultural inputs in West Africa Countries. In FAO/FIAC Seminar on fertilizer pricing policies and subsidies, Dakar, 8-13 Octobre 1979: FAO éditeur. pp. 13.
- Creupelandt, H. (1979). Crop price structure : crop and fertilizer pricing policies and their implementation in selected West African countries. In FAO/FIAC Seminar on fertilizer pricing policies and subsidies, Dakar, 8-12 Octobre 1979: pp. 15.
- de Haen, H., Aldington, T. & Saigal, R. (1992). The impact of structural adjustment on the use of agricultural inputs in africa : the case of fertilizers. In 29<sup>ème</sup> Séminaire AEEA, Hohenheim: pp. 24.
- Desai, G. M. (1982). Sustaining rapid growth in India's fertilizer : a perspective based on composition of use Rapport de IFPRI pages □
- FAO (1990). Tendances de la consommation d'engrais et besoins de sécurité alimentaire (Compte rendu Onzième session) N° Microfiche 305593. Rapport de FAO, Commission des engrais 9 pages □
- Feder, G. (1980). Farm size, risk aversion and the adoption of new technology under uncertainty. Oxford Economic Papers, 32 (2), pp. 263-283.
- Fok, A. C. M. (1993). Le développement du coton au Mali par analyse des contradictions : Les acteurs et les crises de 1895 à 1993 Document de travail de l'UR Economie des Filières . CIRAD éditeur: Montpellier . Tome 8, 237 pages
- Fok, A. C. M. & Raymond, G. (1995). Organisation locale d'adaptation au marché mondial du coton : le cas du Mali. In Calabre, S. (Eds.), Matières premières, marchés mondiaux, déséquilibres, organisation Ministère de la Coopération, Economica éditeur: Paris. pp. 203-214.
- Fontaine, J.-M. (1987). Les projets de libéralisation des agricultures africaines : un point de vue critique appuyé sur les cas kenyan en tanzanien. Eco. Soc., (7), pp. 185-208.
- Fontaine, J.-M. & Sindzingre, A. (1991). Macro-micro linkages : structural adjustment and fertilizer policy in sub-saharan Africa (Technical Papers) N° 49. Rapport de OECD Development Centre 75 pages □
- Gergeley, N. (1992). Structural adjustment and input use in Africa. In FAO/FIAC Ad hoc Working Party on Fertilizer Marketing and credit, Rome, April 1992: pp. 17.
- Kama, B., Congo, Y. & Sidibe, A. (1992). Effets de la mesure de suppression des subventions aux intrants sur les revenus des producteurs et la demande des intrants dans la zone cotonnière de Burkina Faso. In 29<sup>ème</sup> Séminaire AEEA, Hohenheim: pp. 47-59.
- Larson, B. A. & Frisvold, G. B. (1996). Fertilizers to support agricultural development in Sub-Saharan Africa : what is needed and why. Food Policy, 21 (6), pp. 509-525.
- Lele, U., Christiansen, R. E. & Kadiresan, K. (1989). Fertilizer policy in Africa Lessons from development programs and adjustment lending, 1970-87 MADIA discussion paper . The World Bank éditeur: Washington . Tome 5, 76 pages
- Macrae, J. (1993). Etude de la sous filière intrants (Rapport de mission) Rapport de J.M. Consultants 25 + annexes pages □

- Macrae, J. (1995). Rapport de mission portant sur : le point de la Filière coton béninoise (Rapport de mission) Rapport de J.M. Consultants 32 pages □
- McCorrison, S. & Sheldon, I. M. (1991). Government intervention in imperfectly competitive agricultural input markets. American Journal of Agricultural Economics, 73 (6), pp. 621-632.
- McPherson, M. (1986). Why do researchers continue to ignore risk in tests of farmer efficiency ? A comment on Shapiro's rejection of the efficient but poor hypothesis. Journal of development studies, 22 (3), pp. 604-607.
- Schultz, T. W. (1964). Transforming traditional agriculture. Yale University Press éditeur: New Haven . pages
- Shepherd, A. (1988). Approches to privatization of fertilizers marketing in developing countries. In FAO/FIAC Working Party on fertilizer marketing and credit, Rome, 26 April 1988: pp. 25.
- Singh Sidhu, J. & Sidhu, D. S. (1985). Price-support versus fertilizer subsidy : an evaluation. Economic and political Weekly, XX (13), pp. 17-22.
- Timmer, C. P. (1974). The demand for fertilizer in developing countries. Food Research Institute Studies, XIII (3), pp. 197-224.
- Tolley, G. S., Thomas, V. & Chung, M. W. (1982). Price supports and input subsidies. In Agricultural price policies and the developing countries John Hopkins éditeur: Baltimore and London. pp. 139-162.
- Upton, M. (1992). Privatization of agricultural input delivery systems. In 29 ème Séminaire AEEA, Hohenheim 21-25/09/1992: pp. 83-95.
- Van de Walle, N. (1989). Privatisation in developing countries : a review of the issues. World Development, 17 (5), pp. 601-615.
- Van der Pol, F. (1990). Soil mining as a source of farmers' income in southern Mali. In CIRAD (Ed.), Rencontres internationales "Savanes d'Afrique, terres fertiles ?", Montpellier, 10-14 décembre 1990: CIRAD et Ministère de la Coopération, France (Paris) éditeur. pp. 16.
- Vernon-Wortzel, H. & Wortzel, L. H. (1989). Privatization : Not the only answer. World Development, 17 (5), pp. 633-641.